



Visa pour la nouvelle-calédonie

Par **Bibendum**, le **08/06/2009** à **16:39**

Bonjour,

Je souhaite partir en Nouvelle-Calédonie pour un voyage de 3 semaines, en septembre. J'ai déposé ce matin mon dossier de demande de visa à la préfecture de Marseille. Au guichet, on m'a demandé de remettre mon passeport, et en échange, on m'a remis un billet selon lequel je dois y retourner le 23/06/09.

En attendant, je n'ai aucune autre pièce d'identité... Je voudrais savoir si qqn a déjà connu cette situation, et si c'est bien légal de retenir le passeport.

De plus, on m'avait dit que, à partir de l'obtention de mon visa, je ne disposais que d'un mois pour partir. Or, notre départ est prévu pour le 28/08/09.

Je ne sais que faire : chaque personne de la préfecture (au téléphone ou au guichet) me donne une nouvelle version.

Merci d'avance pour vos réponses !!

Par **anais16**, le **08/06/2009** à **19:11**

Bonjour,

si vous êtes étranger en situation régulière, vous devez forcément avoir un titre de séjour valant pièce d'identité.

Ils vous ont pris le passeport pour pouvoir y apposer le visa, et comme vous pouvez le constater cela ne prend pas énormément de temps.

Pour ce qui est de la validité du visa, lorsque vous avez remis votre dossier de demande de

visa vous avez dû préciser vos dates de départ. Il est bien évident que votre visa aura une validité selon ces dates.

Attention, ne pas confondre la durée de validité d'utilisation du visa et la durée de séjour autorisée.

Par **Bibendum**, le **09/06/2009** à **18:17**

Bonjour,

Tout d'abord, merci de votre réponse. En effet, j'ai un titre de séjour, mais j'aurais aimé avoir une preuve selon laquelle ils ont conservé mon passeport... ce n'est pas pour faire la mauvaise langue, mais c'est l'expérience qui parle.

Au sujet des dates, dans le dossier que j'ai remis, il n'est demandé nulle part la date prévue du voyage, et c'est justement ça qui m'inquiète...

J'ai bien fait la différence entre la durée de validité du visa et la durée du séjour sur place (moins de 1 mois).

En tout cas, merci pour votre réaction, j'essaierai encore d'appeler la préfecture, en attendant le 23 juin..